

L'agglomération de La Rochelle se dote d'une SEM énergies renouvelables



L'agglomération de La Rochelle se dote d'une SEM énergies renouvelables

mercredi 27 mars 2024, par [lpe](#)

Assemblée générale constitutive et 1er Conseil d'administration ont eu lieu ce 27 mars 2024. L'objectif de la SEM est d'installer 32 Mégawatt d'énergies renouvelables d'ici 2030 sur le territoire rochelais.

Feuille de route pour la transition écologique à l'horizon 2050, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'agglomération de La Rochelle traduit sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique et de s'adapter à ses impacts déjà perceptibles. Il œuvre en synergie avec l'ambitieux projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone et répond à la Stratégie Nationale Bas Carbone, déclinaison de l'Accord de Paris de 2015.

Dans le domaine de l'énergie en particulier, l'agglomération doit faire face à trois grands défis : la maîtrise des consommations, l'efficacité et la production d'énergie décarbonée.

Alors que les alternatives aux énergies fossiles sont encore trop peu développées dans le territoire, la Communauté d'Agglomération a voté le 30 novembre 2023 la création d'une SEM Energies renouvelables. Outil original, pragmatique et agile pour déployer et accélérer la réalisation de projets, la SEM garantit la maîtrise publique tout en favorisant l'implication des banques, des partenaires institutionnels et des industriels. Un **capital de 5,5 M€** a été rassemblé auprès des actionnaires, susceptible de **générer plus de 50 M€ d'investissements pour l'installation de 32 Mégawatt d'énergies renouvelables d'ici 2030.**

La SEM Energie La Rochelle vient d'être officiellement constituée ce mercredi 27 mars 2024 lors d'une l'assemblée générale constitutive, suivie du premier conseil d'administration. Ce dernier est composé de **11 représentants** dont 5 de La Communauté d'Agglomération, 1 des communes membres, 1 de la Banque des Territoires, 1 de la Société SOREGIES, 1 du Crédit Agricole, 1 du Crédit Mutuel Océan et 1 de la Caisse d'épargne. **Gérard Blanchard** [1], Vice-Président de la Communauté d'Agglomération a été élu Président. La coopérative d'énergies citoyennes et renouvelables Les Lucioles [2] a été associée avec un rôle consultatif. **Adrien Gros** a été nommé Directeur général [3].

Une trentaine de projet sont déjà identifiés, dont une majorité à engager d'ici 5 ans. Ils peuvent être issus d'appels à manifestations d'intérêt de la Communauté d'Agglomération, d'initiatives privées, des communes membres ou de la SEM elle-même. Une fois analysés et validés par un Comité consultatif au regard de critères comme la part d'investissement citoyen, l'acceptabilité, les impacts locaux, les retombées locales... ils sont présentés au Conseil d'Administration. La SEM Energies renouvelables La Rochelle assure l'étude, le développement, l'aménagement, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'installations de production, de

stockage, de valorisation d'énergie issue de sources renouvelables.

Pour produire une énergie par le territoire et pour le territoire, la société peut compter sur ses associés et notamment : le Groupe Sorégies, SEM historique de la Vienne, producteur et distributeur d'électricité et de gaz, qui apporte son expertise et son expérience, et la SCIC Les Lucioles qui réunit des citoyens pour investir financièrement dans les projets portés par la SEM, tout en participant à des actions de réduction des consommations.

Membres du Conseil d'administration :

- Gérard Blanchard , David Baudon, Katherine Chipoff, Marie Ligonnière, Jean-Marc Soubeste. Elus représentants de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Dominique Gueco, élu représentant de la Commune de La Rochelle
- Aurélie Hennequin, représentante de la Caisse des Dépôts
- Anna Wachowiak, représentante du groupe Sorégies
- Patrick Parrain, représentant du Crédit Agricole Charente Maritime Deux Sèvres Expansion
- Didier Chavagnac, représentant de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan
- Paul Jaulerry, représentant de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes
- Nadine Juhel, représentante de la SCIC Les Lucioles

Composition du capital social : 5.500.000 €

- Communauté d'Agglomération 3.021.400 €
- Communes 7.600 €
- Caisse des dépôts 1.375.000 €
- SOREGIES 550.000 €
- Crédit Mutuel Océan 275.000 €
- Crédit Agricole 135.000 €
- Caisse d'Epargne 135.000 €
- Les Lucioles 1.000 €



Notes

[1] Gérard Blanchard est vice-Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en charge de la mise en place et coordination des actions du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone. Il a piloté l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial approuvé le 14 mars

dernier. En parallèle, il a porté la mise en place de la SEM Energies renouvelables et réuni ses partenaires en vue de sa constitution. Chercheur et professeur à l'université en sciences de l'environnement, il est aussi Vice-Président à l'enseignement supérieur et à la recherche au Conseil régional de Nouvelle Aquitaine.

[2] La coopérative Les Lucioles est une coopérative d'intérêt collectif (SCIC) composée de citoyens, de collectivités territoriales, d'entreprises locales et d'associations. Les petites lucioles qui composent la coopérative se regroupent sous la forme de « grappes citoyennes », de groupes de sociétaires qui élaborent ensemble des projets dans leur commune ou leur quartier. Ces projets concernent des productions d'énergies renouvelables au travers du soleil, vent, biomasse, eau, sans oublier les initiatives de sobriété énergétique ou d'économies d'énergie. Le point commun entre tous ces projets est la réappropriation par les citoyens et les citoyennes du cycle de l'énergie.

[3] Adrien Gros est engagé depuis 15 ans pour la transition des territoires. Il a piloté des projets d'aménagement et participé à la mise en œuvre de politiques publiques en établissement public d'aménagement puis à Aquitanis, bailleur social aménageur. Il a aussi initié, participé à la création ou piloté l'activité de sociétés dans des domaines variés : aménagement urbain, relation client et développement foncier, organisme de foncier solidaire, gestion d'actifs commerciaux, occupation temporaire... En tant que Directeur général de la SEM Energies renouvelables, il en aura en charge la gestion administrative et financière et pilotera le développement et la réalisation des projets validés par ses administrateurs.